

Madame Cesla Amarelle  
Cheffe du DFJC  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Lausanne, 28 novembre 2017

## **Suivi des travaux personnels d'élèves dans les gymnases: demande d'ouverture de négociations**

Madame la Cheffe de département,

Le courrier qui vous est adressé ce jour par le SSP-Enseignement fait suite à plusieurs séances tenues soit avec Mme Anne-Catherine Lyon, ancienne Cheffe du DFJC, et/soit avec la DGEP (la dernière datant du 19 septembre dernier) depuis de longs mois et portant sur la question du suivi des travaux personnels d'élèves. Nous avons à chaque fois rappelé et/ou exposé notre position sur certains éléments mis en discussion par les différent-e-s actrices ou acteurs présent-e-s, notamment sur les points soulevés par notre pétition « Pour une reconnaissance juste du travail de maturité ! », qui avait récolté 550 signatures, représentant alors plus de 50% du corps enseignant gymnasial.

Par ce courrier, nous tenons à vous faire part directement de notre volonté que des négociations s'ouvrent enfin, en priorité sur ce dernier type de travaux, ainsi qu'à attirer votre attention sur quelques autres éléments.

### **Le suivi de travaux personnels, un travail à évaluer en fonction de sa valeur, de son poids et de son rôle pédagogique et formateur**

Que ce soit aux yeux de l'élève comme à ceux de l'enseignant-e, les travaux personnels constituent une tâche importante et nécessaire dans la mesure où elle est une occasion particulièrement adaptée au développement des capacités de réflexion intellectuelle et d'analyse de l'élève et d'acquisition d'outils indispensables menant aux connaissances ainsi qu'à l'autonomie dans le travail; ils sont également une opportunité offerte aux élèves pour améliorer, de manière intégrée, leurs compétences de base. Ce travail, qui représente un poids important dans le cursus de chaque élève - certes variable selon son type - doit donc être considéré à l'aune de ce qu'il vise en terme d'objectifs pédagogiques et de formation. Or, jusqu'à présent, et malgré les réactions réitérées des enseignant-e-s et de leurs syndicats auprès du DFJC (les premières connues datent de 2008), ces travaux, et tout particulièrement le travail de maturité (TM), n'ont toujours pas, pour plusieurs d'entre eux, été reconnus à leur juste valeur. Ceci alors même que les conditions de travail s'avèrent plus difficiles pour toutes et tous.

Il nous paraît donc indispensable que nous puissions enfin dépasser le stade de la discussion sur cette question et que des négociations soient ouvertes ; négociations, qui tout en garantissant les droits acquis de chaque enseignant-e, devront adopter la perspective d'une réelle reconnaissance du temps nécessaire à l'enseignant-e pour effectuer ce type de tâche.

Le suivi du travail effectué par chaque enseignant-e ne peut être, en effet, estimé, selon nous, qu'en rapport au temps nécessaire pour fournir un cadre pédagogique suffisant à l'élève, c'est-à-dire un cadre qui lui permette de pouvoir atteindre les objectifs pédagogiques fixés.

Ceci conduit le SSP-Enseignement à d'ores et déjà vous faire part d'un certains nombres de ses revendications :

### **Nos revendications pour le suivi du travail de maturité (TM)**

Le TM exige un suivi long pour un rendu conséquent. Au-delà du poids qu'il exerce sur la moyenne de l'élève, il demande à l'enseignant-e un grand travail de recherches non seulement pendant, mais également avant la rédaction même du TM par l'élève. De plus, ce travail implique un suivi régulier essentiel impliquant notamment beaucoup de corrections et d'échange avec l'élève. Le TM étant actuellement largement sous-évalué (0.2 période de décharge), le SSP-Enseignement, fort non seulement de son évaluation concrète du travail requis par cette tâche mais également d'une pétition signée par plus de la moitié des enseignant-e-s de gymnases demande :

- une décharge de 0.5 période par élève;
- une limite fixée à 3 du nombre de TM attribué à un-e enseignant-e travaillant à un taux de 100%. Au-delà de cette limite de 3, l'attribution d'un ou plusieurs TM supplémentaires doit faire l'objet d'un accord de l'enseignant-e concerné-e. Le taux d'activité de l'enseignant-e est pris en compte dans l'attribution du nombre de TM.

### **Quelques considérations au sujet d'autres types de travaux**

**Le travail personnel (TP - ECG).** Le suivi de ce travail représente lui aussi une charge importante voire difficilement surmontable pour certain-e-s enseignant-e-s. En effet, en raison de la répartition des travaux choisie, de l'effectif de la classe qui atteint parfois 26 élèves et des difficultés individuelles des élèves, atteindre les objectifs fixés n'est plus de l'ordre du réalisable. Par ailleurs, le temps censé pouvoir être consacré à cette activité durant les cours de bureautique ne suffit pas ou alors empêche de réaliser les objectifs fixés dans le plan d'études de bureautique. Il paraît donc indispensable que les enseignant-e-s puissent disposer d'un temps supplémentaire pour suivre individuellement toutes et tous les élèves - dont certain-e-s font face à de lourdes difficultés - au minimum de façon satisfaisante; ceci sans avoir à sacrifier quasi systématiquement de leur temps libre, ce qu'ils-elles ne sont pas rares à faire aujourd'hui.

Le SSP-Enseignement demande donc une nette revalorisation de la décharge, décharge qui devra être attribuée par élève (et non par classe) et qui viendra s'ajouter au temps dévolu à cette activité en bureautique.

**Les travaux interdisciplinaires dans les branches (TIB).** Nous tenons enfin également à mettre d'ores et déjà en évidence un troisième type de travail, les TIB en Ecole de commerce; ces travaux ne font pas l'objet d'une rémunération spécifique. Si, grâce au

nombre de périodes prévues à l'horaire, le travail qui peut être fait avec les élèves correspond aux objectifs à atteindre, la nécessité notamment de se coordonner - nécessité de coordination que nous soutenons dans son principe - entre enseignant-e-s pour la préparation et l'évaluation, qui implique l'intervention de tou-te-s les enseignant-e-s répondant-e-s, nécessite cependant de nombreuses heures supplémentaires (réunions, interventions en classe en dehors du temps de travail etc.).

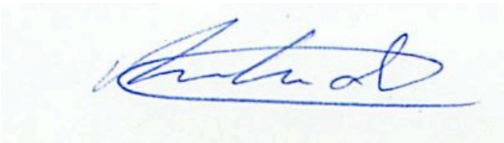
Au vu de ce qui précède, le SSP-Enseignement vous demande donc l'ouverture de négociations sur le suivi des travaux personnels d'élèves, en commençant par la question du travail de maturité (TM).

En vous remerciant de l'attention portée à notre courrier et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe de département, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli  
Présidente

Raphael Ramuz  
Secrétaire

A blue ink signature of Cora Antonioli, written in a cursive style.A blue ink signature of Raphael Ramuz, written in a cursive style.

Annexe :

- Pétition SSP sur les TM.

Copie à :

- AVMG.  
- SVMS.